

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Cuisine « risque zéro »

CODE DE L'U.E.: 45 11 25 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 401
--	---

La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) M/LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="radio"/> du niveau inférieur	<input type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme du ou des cours :

Repris en annexe n°4 (2 pages)

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du (des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Hygiène et sécurité professionnelles	CT	B	5	539
Technologie de cuisine	CT	B	10	539
Pratique professionnelle de cuisine	PP	L	40	629
<u>Part d'autonomie</u>		P	5	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 28 mai 2018.....Signature :

Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

U.E. : Cuisine « risque zéro »

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des compétences techniques et pratiques de base en restauration afin de s'initier à la réalisation de plats minimisant la présence d'allergènes, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et des bonnes pratiques de la cuisine en général.
- de découvrir et de fabriquer les différents plats évitant la présence d'allergènes

U.E. : Cuisine « risque zéro »

2. Capacités préalables requise

2.1. Capacités

En français,

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- s'exprimer oralement et par écrit :
 - produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- savoir calculer :
 - maîtriser le système de numération de base 10 ;
 - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - prendre une fraction d'un nombre ;
 - calculer un pourcentage d'un nombre ;
- savoir structurer l'espace et ses composants :
 - reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
 - calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - calculer l'aire et le volume de ces solides ;
 - dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- savoir mesurer :
 - mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

U.E. : Cuisine « risque zéro »

4. Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur et dans le respect du Guide des Bonnes Pratiques de la cuisine, en respectant les règles de sécurité,

- d'effectuer l'ensemble des opérations de préparation notamment la vérification de la propreté des postes de travail et du matériel (entretien si nécessaire) ;
- de mener à terme, dans un temps raisonnable, l'ensemble des processus de fabrication, de finition ;
- d'assurer la remise en ordre et l'entretien du poste de travail et du matériel ;
- d'expliquer les règles élémentaires d'hygiène professionnelle et les précautions à mettre en œuvre pour la manipulation des matières premières utilisées dans la fabrication des plats « risque zéro allergie » ;
- de caractériser les plats en fonction des matières premières utilisées (allergènes).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de vigilance mise en œuvre pour les règles de sécurité et d'hygiène professionnelles,
- la précision des gestes professionnels,
- le bon usage du vocabulaire technique usuel.

U.E. : Cuisine « risque zéro allergie »

5. Programme

L'étudiant sera capable :

en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur et dans le respect du Guide des Bonnes Pratiques de la cuisine, en respectant les règles de sécurité,

5.1. en sécurité et hygiène professionnelles,

face à des problématiques d'hygiène et de sécurité, en se référant aux fiches techniques s'y rapportant, au règlement d'ordre intérieur des ateliers de cuisine,

- d'identifier les risques alimentaires les plus courants dus aux allergènes contenus dans l'aliment ;
- de repérer sur une étiquette la conformité, les traces d'allergènes, la fraîcheur d'une matière première ;

5.2. en technologie de cuisine,

face à un aliment ,

- d'appréhender le sens spécifique des termes professionnels (sens usuel / sens technique) ;
- d'identifier les différents allergènes, les reconnaître ;
- de gérer les risques ;
- de connaître les différents additifs pouvant remplacer les allergènes (kappa, Xhantane ...)
- de substituer à bon escient ;
- de donner et de traiter des informations techniques sur les produits ;
- d'identifier les différentes qualités des éléments de base, d'en préciser leur origine et les contraintes d'utilisation ;
- caractériser les principaux aliments utilisés et les règles d'hygiène et de sécurité qui leur sont appliquées ;

U.E. : Cuisine « risque zéro »

5.3. en pratique professionnelle,

en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur et dans le respect du Guide des Bonnes Pratiques d'hygiène en cuisine, en respectant les règles de sécurité,

- de préparer le poste de travail en tenant compte du matériel, des matières premières et de l'équipement en contrôlant la conformité : des aliments, du matériel de fabrication, de mesure et de cuisson mis à disposition ;
- d'appliquer le processus de fabrication en respectant les critères de qualité qui lui sont communiqués sous forme de consignes :
 - du dosage précis des composants,
 - de la température des ingrédients,
 - d'utilisation et manipulation des produits (nouvelles techniques),
 - du mode et de la durée de la cuisson,
- de dresser harmonieusement les différentes préparations ;
- d'apporter une réflexion sur la qualité des plats obtenus en comparaison avec des plats classiques.

6. Constitution des groupes ou regroupement

Pour les cours de pratique professionnelle de cuisine, il est conseillé que chaque étudiant dispose d'un poste de travail.

U.E. : Cuisine « risque zéro »

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

U.E. : Cuisine « risque zéro »

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'application :

Date d'approbation :

« Desserts « risque zéro » »

Date limite de certification :

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	401	Cuisine « risque zéro »	Néant	Néant	Néant